

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 31 mai 2018 - 20H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT, Sylvie SABATIER, Fabien ORCEL

Absents : Erwan BRACCHI, Benoist CHAMARAUD

Excusé : Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien Orcel

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Président de séance : Jean-Michel DREVET

1/ Détermination des critères d'appréciation de la manière de servir dans le cadre de l'entretien professionnel

Les critères retenus sont ceux élaborés par le Centre de gestion de l'Isère.

Voté à l'unanimité.

2/ Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Mise aux normes réglementaires du régime indemnitaire actuel.

Voté à l'unanimité

3/ Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)

Depuis le 25 mai 2018, chaque structure publique doit se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la protection des données approuvé officiellement par le Parlement européen en avril 2016. Ce règlement remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'Union Européenne. C'est pourquoi il convient de nommer un délégué à la protection des données qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Monsieur Arnaud DUCELLIER-FAUVY se présente en tant que délégué.

Voté à l'unanimité.

4/ Questions diverses :

- Salle des Fêtes : nouvelle tarification et règlement intérieur

Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Sébastien GUILLAUD, Florence MANDON, Pascale CHOTEL se réuniront le 05/07/2018 à 20 h pour débattre sur le règlement intérieur et des tarifs de la Salle des Fêtes.

- Appartement communal

La locataire actuelle quittera l'appartement T4 au-dessus de la mairie au 31/08/2018.

- Facturation assainissement

La facturation sera calculée au prorata du nombre de mois jusqu'au 31/12/2017.

- Divers

Projet à venir : Réflexion sur l'apport de nouveaux agrès extérieurs pour les enfants et les adolescents.

Fin de la séance : 22h30

